



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2023

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 27 septembre 2023 à 15h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2023-09-170

OBJET : Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 27 septembre 2023 soit et est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-171

OBJET : Période de questions

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2023-09-172

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec le report du point 9.1 à une séance ultérieure.

1. Ouverture et suspension de l'assemblée
2. Réouverture de l'assemblée
3. Période de questions
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 août 2023



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demande d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Boisbriand : N° RV-1441-088.
 - ii. Ville de Lorraine : N° URB-02-10 et N° URB-03-14.
 - iii. Ville de Rosemère : N° 801-61.
 - iv. Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-76 N.S.
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Laurentides en emploi – Entente sectorielle – 2023-2026 – Autorisation de signature
 - 7.2. **Résolution** – Autorisation de signature - Nouvelles précisions apportées à la Politique d'investissement commun FLI/FLS avec le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Résolution** – Conclusion d'une nouvelle Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) - 2023-2024
 - 8.2. **Dépôt** – Dépôt du compte rendu – Table Action Culture (TAC) ad hoc – Rencontre du 29 mai 2023
 - 8.3. **Dépôt** – Dépôt du compte rendu – Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc – Rencontre du 15 mars 2023
 - 8.4. **Résolution** – Désignation de monsieur Martin Charron à titre de coordonnateur de la Table Action Sociale (TAS)
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. ~~**Résolution** – Gouvernance administrative~~
 - 9.2. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 27 septembre 2023
 - 9.3. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 31 août au 27 septembre 2023
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Appui à la demande de reconnaissance de la Fiducie agricole de Boisbriand et de la pépinière municipale comme des pôles agricoles métropolitains au Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMAD)
11. **Gouvernance - MRC**
12. **Demande d'appui**
13. **Levée de l'assemblée**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-173

**OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du
30 août 2023**

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 30 août 2023, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation
2023-09-174

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de
Boisbriand, de Lorraine, de Rosemère et de Sainte-Thérèse**

ATTENDU QUE les Villes de Boisbriand, de Lorraine, de Rosemère et de Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Boisbriand : N° RV-1441-088, Lorraine : N° URB-02-10 et N° URB-03-14, Rosemère : N° 801-61 et Sainte-Thérèse : N° 1200-76 N.S.;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivants :

**Boisbriand
N° RV-1441-088**

Zonage: Règlement modifiant le Règlement N° RV-1441 sur le zonage et ses amendements afin de :

- **Insérer** de nouvelles définitions en lien avec de nouveaux usages commerciaux;
- **Autoriser** de nouveaux usages commerciaux pour la zone commerciale C-6 271 (services d'esthétiques et services thérapeutiques, studios de photographie, d'infographie, galeries d'art, ateliers de couture ou de cordonnerie ainsi que les commerces de vente au détail);
- **Modifier** la grille des spécifications applicables à la zone C-6 271 pour supprimer certains usages et permettre les nouveaux usages commerciaux autorisés susmentionnés.

**Lorraine
N° URB-02-10**

Permis et certificats: Règlement modifiant le Règlement N° URB-02 sur les permis et certificats et ses amendements afin de :

- **Ajouter et modifier** certaines définitions, ainsi que de changer certaines normes, notamment quant à la demande d'un droit de passage dans le cadre de travaux nécessitant de circuler sur la propriété publique et l'interdiction de tenir un usage d'établissement d'hébergement touristique dans une résidence principale sans l'obtention préalable d'un certificat d'occupation.

**Lorraine
N° URB-03-14**

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° URB-03 de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** certaines normes notamment en ce qui concerne l'hébergement touristique dans une résidence principale, les revêtements extérieurs et leur entretien ainsi que sur les bâtiments complémentaires et les stationnements;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- **Remplacer** la cartographie de l'Annexe D « Feuillet cartographique délimitant les zones de contraintes relatives à la prévention des glissements de terrain », et modifier le plan de zonage du *Règlement N° URB-03 sur le zonage* pour modifier les limites des zones HU-101, R-134 et R-188 suite aux travaux de stabilisation effectués pour réduire les zones RA-1;
- **Modifier** la grille de zonage pour la zone HJ-215 par la suppression de l'usage « habitation unifamiliale isolée » et l'ajout de l'usage « habitation unifamiliale en rangée ».

Rosemère N° 801-61

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 801 de zonage afin de :

- **Modifier** certaines dispositions concernant les stationnements et le pourcentage d'espace vert pour les usages résidentiels et l'ajout de la définition de résidence de tourisme.

Sainte-Thérèse N° 1200-76 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1200 N.S. de zonage et ses amendements afin de :

- **Modifier** la grille des spécifications de la zone résidentielle H-116 de l'annexe B afin d'ajouter l'usage Habitation 4 (habitation de 4 à 12 logements).

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Boisbriand, de Lorraine, de Rosemère et de Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Boisbriand : N° RV-1441-088, Lorraine : N° URB-02-10 et N° URB-03-14, Rosemère : N° 801-61 et Sainte-Thérèse : N° 1200-76 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-175

**OBJET: Laurentides en emploi – Entente sectorielle – 2023-2026 –
Autorisation de signature**

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ; le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) ; le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ; le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ainsi que les MRC et la Ville de Mirabel travaillent à redéfinir la vision des Laurentides en emploi dans l'optique de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

promouvoir les opportunités professionnelles, le dynamisme des territoires et d'optimiser la productivité et l'innovation des entreprises dans la région;

ATTENDU QUE cette nouvelle vision de Laurentides en emploi s'appuie sur des objectifs et des axes stratégiques qui permettront l'émergence d'initiatives en cohérence avec les besoins territoriaux et régionaux;

ATTENDU QUE la présente entente sectorielle se veut une opportunité de réaliser des actions concrètes et innovantes orientées vers les cibles définies par les paliers territoriaux et régionaux, permettant de travailler sur des situations précises en employabilité, tant dans la recherche de main-d'œuvre par secteur d'activité que dans la productivité des entreprises, le tout facilité par la création de ponts entre ces deux paliers d'intervention;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre en place un comité directeur composé d'un représentant de chacune des parties. Celui-ci qui aura notamment pour mandat de veiller au suivi de la présente entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les parties pour la mise en œuvre de celle-ci;

ATTENDU QUE Laurentides en emploi dispose d'un budget annuel de 514 500 \$, ce qui représente un montant global de 1 029 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) agira à titre de mandataire en favorisant la concertation territoriale et régionale des partenaires de l'entente dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de cette dernière le tout en étroite collaboration avec le comité directeur.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville contribue à la hauteur de 20 000 \$, soit 10 000 \$ pour l'année 2023-2024 et 10 000 \$ pour l'année 2024-2025 dont un maximum de 15 % annuel est admissible en ressources humaines, soit un montant de 1 500 \$ par année;

QUE le conseil de la MRC contribue à ladite entente à même le volet 1 du Fonds Régions et Ruralité (FRR);

QUE le conseil de la MRC désigne le directeur général, monsieur Kamal El-Batal à titre de représentant de la MRC dans le cadre du comité directeur de l'entente susmentionnée et que monsieur Steve Mitchell, coordonnateur du service de développement économique à titre de substitut au directeur général en cas de son absence;

QUE le conseil de la MRC mandate son directeur général et secrétaire-trésorier de signer pour et au nom de la MRC l'entente sectorielle ainsi que tout document afférent et pertinent relativement à ladite entente sectorielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2023-09-176

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Autorisation de signature – Nouvelles précisions apportées à la Politique d'investissement commun FLI/FLS avec le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

ATTENDU QUE le 30 mai 2023, le gouvernement du Québec met en place le Plan québécois en entrepreneuriat (PQE) qui vise à atteindre trois objectifs suivants : la création de davantage d'entreprises, l'accélération de la croissance des entreprises et la favorisation de la réussite et la persévérance des entrepreneurs;

ATTENDU les neuf mesures en lien avec le PQE afin de valoriser les entrepreneurs et mettre à leur disposition du soutien avec des outils de qualité et d'assurer un environnement d'affaires propice à la croissance des entreprises;

ATTENDU la révision des fonds locaux d'investissement en raison des mesures du PQE afin d'offrir un financement adapté aux projets des entreprises ainsi que la révision des modalités de gestion pour les années 2023 à 2025 par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour élargir l'éventail des projets admissibles et favoriser la complémentarité avec les Fonds locaux de solidarité;

ATTENDU QU'à la suite de consultations ayant eu lieu auprès des parties prenantes, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard de la Politique d'investissement commune FLI/FLS et du cadre d'intervention dans la gestion du Fonds local d'investissement;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC ratifie la signature du directeur général et secrétaire-trésorier relativement à la Politique d'investissement commune FLI/FLS avec le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier de signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville la Politique d'investissement commune FLI/FLS avec le Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et elle-même.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-177

OBJET: Conclusion d'une nouvelle Entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) - 2023-2024

ATTENDU le renouvellement périodique et continu depuis 2014 de l'entente de développement culturel entre la MRC et le Ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU la signature de l'entente de développement culturel 2021-2023, qui arrive à échéance le 30 juin 2024;

ATTENDU la réception des trois versements du MCC prévus par l'entente 2021-2023, pour un total de 52 500 \$;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU l'ouverture du programme Aide aux initiatives de partenariat pour les ententes de développement culturel, au dépôt d'une demande pour une nouvelle entente en 2024, le 9 août 2023;

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc, lors de sa rencontre du 22 août 2023, de déposer au MCC une demande d'une nouvelle EDC pour 2024;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à déposer au MCC une demande d'une nouvelle EDC pour 2024, pour un montant total de 30 000 \$, avec une contribution divisée à parts égales de chaque partenaire (MRC et MCC);

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à agir à titre de mandataire pour la MRC dans le cadre de cette nouvelle entente 2024 et à signer tout document relatif à celle-ci;

QUE la présente résolution soit transmise au Ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-178

**OBJET: Dépôt du compte-rendu – Table Action Culture (TAC) ad hoc –
Rencontre du 29 mai 2023**

Le compte-rendu de la rencontre du 29 mai 2023 de la Table Action Culture (TAC) ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-09-179

**OBJET: Dépôt du compte-rendu – Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc –
Rencontre du 15 mars 2023**

Le compte-rendu de la rencontre du 15 mars 2023 de la Table Action Patrimoine (TAP) ad hoc est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-09-180

**OBJET: Désignation de monsieur Martin Charron à titre de coordonnateur de
la Table Action Sociale (TAS)**

ATTENDU la nouvelle Politique de développement social de la MRC de Thérèse-De Blainville et les actions qui vont en découler;

ATTENDU QUE le chantier du développement social au niveau territorial (MRC) devra se promouvoir et se développer conjointement avec les forces vives du milieu;

ATTENDU les activités de la Table Action Sociale (TAS) de la MRC et que celles-ci requièrent une coordination territoriale;

ATTENDU QUE monsieur Martin Charron, Directeur en Sécurité et mieux-être des milieux pour la Ville de Sainte-Thérèse manifeste l'intérêt d'agir également à titre de Coordonnateur de la Table Action Sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la recommandation favorable des membres de la TAS, ainsi que de la direction générale de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville entérine la recommandation favorable des membres de la TAS ainsi que du directeur général de la MRC à savoir que monsieur Martin Charron assumera le coordination des activités de la Table Action Sociale de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-181

OBJET: Gouvernance administrative

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

2023-09-182

OBJET: Liste de la correspondance au 27 septembre 2023

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 27 septembre 2023 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2023-09-183

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 31 août 2023 au 27 septembre 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 31 août 2023 au 27 septembre 2023 inclusivement, répartis comme suit : 327 063,97 \$ payés et 37 937,12 \$ à payer pour un grand total de 365 001,09 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-184

OBJET: Appui à la demande de reconnaissance de la Fiducie agricole de Boisbriand et de la pépinière municipale comme des pôles agricoles métropolitains au Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMAD)

ATTENDU la résolution N°2023-08-439 de la Ville de Boisbriand concernant la reconnaissance de la fiducie agricole de la pépinière municipale auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) comme des pôles agricoles métropolitains au Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMAD);

ATTENDU les orientations de la MRC de Thérèse-De Blainville en matière de renforcement des assises agricoles et bioalimentaires dans son territoire;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU le Plan de développement de la zone agricole de la MRC (PDZA) 1.0 et ses orientations stratégiques visant le renforcement du tissu bioalimentaire du territoire;

ATTENDU QUE la MRC est en cours de réviser son PDZA 1.0 et que ce type d'actions bioalimentaires (Fiducie agricole, pépinière, etc.) sont fortement recommandées dans la stratégie bioalimentaire de la MRC;

ATTENDU QUE dans cette optique, la Ville de Boisbriand a démontré son intérêt pour les activités agricoles en créant au début des années 2000 une pépinière sur une propriété de 38 hectares qui était composée de plus de 300 lots subdivisés au cœur de la zone agricole de son territoire et qui ont fait l'objet d'un remembrement;

ATTENDU QUE la pépinière municipale a toujours fait la promotion de la culture de ses végétaux au profit des citoyens de la municipalité et a participé à de nombreux projets de recherche impliquant des institutions universitaires;

ATTENDU QUE cette initiative favorise l'agriculture de proximité, urbaine et toute la question de la sécurité alimentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a créé la Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) composée de neuf (9) membres issus de milieux complémentaires à la pratique de l'agriculture et y a injecté un montant de 1 million de dollars pour soutenir des projets agricoles;

ATTENDU QUE les projets de la FAB et de la pépinière s'inscrivent complètement dans les objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville est en accord avec les énoncés de la résolution N° 2023-08-439 de la Ville de Boisbriand;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie la Ville de Boisbriand en demandant à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de reconnaître de la Fiducie agricole de Boisbriand et de la pépinière municipale comme faisant partie du réseau des pôles agricoles métropolitains à l'encadré 9 du projet du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE cette résolution soit acheminée à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-185

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 15 : 40 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Eric Westram,
Préfet

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier

27 septembre 2023

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2023-09-170 à N° 2023-09-185 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 27 septembre 2023.

Émis le 27 septembre 2023 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier